



APPEL À PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE POUR LA VILLE DE CAPDENAC-GARE

Document unique valant :
Cahier des charges et règlement de consultation

Date limite de réception des offres :
[Le lundi 12 mai 2025 à 12h00](#)

Réf. : 202501AP

SOMMAIRE

CONTEXTE	3
ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L’ORGANISME LANÇANT LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 3 – ENGAGEMENT ET SUIVI DU PARTENARIAT	3
3.1 - ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CAPDENAC-GARE	3
3.2 - ENGAGEMENT DE L’ORGANISME RETENU.....	4
ARTICLE 4 – ÉLÉMENTS DE L’OFFRE ET DES SERVICES PROPOSÉS	4
ARTICLE 5 – DURÉE DE L’OFFRE TARIFAIRE	5
ARTICLE 6 – DÉPÔT DU DOSSIER	5
6.1 – COMPOSITION DU DOSSIER DE RÉPONSE.....	5
6.2 – DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS DE RÉPONSE	6
ARTICLE 7 – MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS	6
ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS	6
ARTICLE 9 – VOIES DE RECOURS	6
ANNEXE : DOSSIER DE CANDIDATURE	7

CONTEXTE

La Ville de Capdenac-Gare souhaite s'engager dans une action de proximité pour l'accès aux soins et à la santé de sa population.

En effet, la problématique de l'accès aux soins est un phénomène bien connu aujourd'hui, dont l'une des manifestations les plus sensibles réside dans la non souscription d'une couverture complémentaire santé, qui entraîne généralement un renoncement à de nombreux soins.

Dans ce contexte, l'objectif de la mise en œuvre d'une mutuelle complémentaire de santé, sur le territoire intercommunal, est de faire bénéficier aux habitants de prix concurrentiels.

La mutuelle communale est un service de solidarité et de proximité qui est proposé aux habitants, en essayant notamment de toucher les plus modestes et ceux qui n'ont pas de mutuelle.

La Ville de Capdenac-Gare souhaite diffuser un appel à partenariat auprès des mutuelles afin de proposer une offre dont les avantages seront :

- Un avantage financier réel pour les habitants qui profitent d'une couverture à moindre coût et une aide des pouvoirs publics pour les plus modestes (dispositif CSS Complémentaire Santé Solidaire)
- Une démarche simplifiée pour les habitants puisque la Ville de Capdenac-Gare se charge de comparer les tarifs et les garanties auprès des organismes,
- Une proximité immédiate pour les habitants avec une permanence physique à titre gratuit.

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ORGANISME LANÇANT LA CONSULTATION

Ville de Capdenac-Gare
1 Avenue Albert Thomas
12700 CAPDENAC-GARE

Téléphone : 05 65 80 22 22

Mail : contact@capdenacgare.fr

Représentant : Monsieur Stéphane BÉRARD en sa qualité de Maire.

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet de la présente consultation est de rechercher un organisme proposant une complémentaire santé, dite mutuelle, à des tarifs concurrentiels accessibles à toutes personnes élisant domicile sur le territoire de la Ville de Capdenac-Gare.

Chaque habitant sera libre d'y adhérer ou non.

La date d'effet de mise en place de la mutuelle communale serait le 1^{er} septembre 2025.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENT ET SUIVI DU PARTENARIAT

3.1 - Engagement de la Ville de Capdenac-Gare

Pendant toute la durée du partenariat, la Ville de Capdenac-Gare s'engage :

- A assurer la communication sur le dispositif auprès des habitants de la Ville de Capdenac-Gare,

- Si nécessaire, sur demande formulée par l'organisme retenu, à mettre à disposition à titre gratuit un local afin d'y assurer la tenue des permanences.

3.2 - Engagement de l'organisme retenu

L'organisme retenu devra remplir les conditions suivantes :

- Organiser plusieurs réunions publiques afin de présenter les différentes offres,
- Être le représentant d'une structure mutuelle habilitée à proposer des contrats de mutuelle complémentaire santé,
- Remplir les conditions fixées dans le présent document et le dossier de candidature,
- Proposer des permanences téléphoniques et s'obliger à des permanences physiques sur site,
- Transmettre régulièrement à la Ville de Capdenac-Gare, des statistiques relatives aux nombre de contrats souscrits, aux âges, aux situations professionnelles, aux frais de soins engagés par les souscripteurs, et au nombre de permanences tenues dans l'année et au nombre de contacts téléphoniques.

La présente consultation est exclue du champ d'application du Code de la Commande Publique. La Ville de Capdenac-Gare joue un rôle d'initiateur et de médiateur dans la mise en place de cette mutuelle. Elle n'est ni assureur, ni souscripteur du contrat, ni financeur du dispositif.

En effet, la Ville de Capdenac-Gare n'aura un quelconque rapport financier ni avec le candidat retenu, ni avec les usagers contractants et ne sera qu'un acteur intermédiaire.

Le candidat retenu contractualisera directement avec les habitants intéressés. En aucun cas, la Ville de Capdenac-Gare ne pourra être recherchée dans le cadre de l'exécution des relations contractuelles entre l'utilisateur et l'organisme retenu.

La Collectivité se laisse la possibilité de convoquer les candidats ayant proposé les meilleures offres à des fins d'échanges et de négociation.

ARTICLE 4 – ÉLÉMENTS DE L'OFFRE ET DES SERVICES PROPOSÉS

Chaque candidat doit présenter une offre et un ensemble de services compris, sans surcoût de ses prestations et ce, quelle que soit la formule retenue par le souscripteur, à savoir :

- Inscription de l'organisme au dispositif Complémentaire Santé Solidaire (CSS), permettant aux ménages les plus modestes de percevoir une aide financière de l'assurance maladie.
- Présence obligatoire aux réunions d'information organisées par la Ville de Capdenac-Gare lors de la mise en place du partenariat le cas échéant,
- Permanences sur le territoire de la Ville de Capdenac-Gare, selon une rythmicité définie en fonction des besoins.
- Il est entendu que les candidats s'engagent au strict respect des obligations en matière de protection des données personnelles (*conformément au RGDP, Règlement Général de la Protection des Données, PE et Cons. UE, règl (UE) 2016/679, 27 avril 2016*).
- Pas de droits d'entrée,
- Pas de questionnaire médical,
- Garanties immédiates sans délai d'attente ou de carence,
- La possibilité de mensualiser le paiement des cotisations,
- Tiers payant et télétransmission opérationnels dès la souscription, sous réserve que l'assuré fournisse sa carte d'assuré social,
- Demandes de remboursement des frais de santé prises en compte dans un délai maximum déterminé par chaque candidat ne pouvant dépasser 72 heures. Le candidat devra préciser les délais de remboursement,
- Accompagnement au changement de prestataire de complémentaire santé,
- Indication des modalités de résiliation pour les usagers,
- Accès à un service en ligne permettant la gestion de son compte,

- Conseiller privilégié joignable par téléphone sans surcoût,
- Détailler les partenariats avec les structures médicales et paramédicales (optique, médecin, pharmacie, hôpital, centre de rééducation ...),
- Préciser les modalités de prise en charge des foyers bénéficiant de la CSS,
- Préciser de manière détaillée les modalités de prise en charge des dépassements d'honoraires, des forfaits hospitaliers, des soins dentaires, optiques, prothèses, des frais pharmaceutiques, vaccins, etc.,

ARTICLE 5 – DURÉE DE L'OFFRE TARIFAIRE

Chaque année, l'organisme retenu indiquera à la Ville de Capdenac-Gare sa projection tarifaire et ses conditions de garantie pour l'année suivante, en fonction de la sinistralité du territoire et de l'évolution des plafonds de la sécurité sociale. En fonction de ces éléments, la Ville de Capdenac-Gare se réservera le droit de lancer un nouvel appel à partenariat.

ARTICLE 6 – DÉPÔT DU DOSSIER

6.1 – Composition du dossier de réponse

Le dossier de réponse doit être composé des éléments suivants :

- 1) Un **dossier « candidature »** comportant les pièces suivantes :
 - Une lettre de candidature ou DC1,
 - Le pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat,
 - La déclaration reflétant la situation financière de la structure au cours des trois dernières années,
 - Un extrait KBIS de moins de trois mois,
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
 - L'agrément au titre de l'activité mutualiste conformément au code de la mutualité.
 - Les capacités professionnelles, techniques, économiques et financières appréciées au vu du DC2 dûment rempli,
 - Inscription sur la liste des organismes gestionnaires de la CSS

- 2) Un dossier « offre » comportant les pièces suivantes :
 - La présente annexe remplie, datée et signée,
 - La présentation des tarifs proposés et des différentes cotisations avec le détail des bases de remboursement proposé
 - o Il est par ailleurs demandé au candidat de présenter les simulations tarifaires pour chaque niveau de contrat pour les typologies de familles suivantes :
 - Un ménage constitué d'une personne seule âgée de 26 ans,
 - Un ménage constitué d'une personne seule âgée de 75 ans,
 - Une famille constituée de deux parents âgés de 35 ans, d'un enfant âgé de 6 ans et d'un enfant âgé de 12 ans,
 - Une famille constituée de deux parents âgés de 55 ans avec un enfant âgé de 22 ans,
 - Une famille monoparentale constituée d'une personne âgée de 45 ans avec un enfant âgé de 14 ans et un enfant âgé de 17 ans.
 - Un ménage constitué de jeunes retraités âgés de 62 ans et 64 ans,
 - Un document présentant l'ensemble des services et prestations tels qu'attendus par la Ville de Capdenac-Gare.
 - Un planning prévisionnel de mise en place des différentes étapes.

En l'absence de l'un de ces documents, le dossier pourra être écarté par la Ville de Capdenac-Gare.

La langue dans laquelle les dossiers devront être rédigés est le français.

6.2 – Date limite de remise des dossiers de réponse

La date limite de réception des dossiers de réponse est la suivante :

Le lundi 12 mai 2025 à 12h00.

Le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01.00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les dossiers devront être déposés sur la plateforme <https://marchespublics-smica.safetender.com>

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS

La sélection des projets sera réalisée par un auditeur-consultant indépendant. Celui-ci évaluera, comparera et notera chacune des propositions au vu des éléments précitées.

L'analyse préalable des propositions devra permettre de garantir, à minima, les critères cités à l'Art 6.1

Si tel n'est pas le cas, le soumissionnaire verra son offre évincée sans en poursuivre l'analyse.

Les candidats répondant en tout point à ces prérequis verront leur offre analysée comme suit :

La notation se fera sur une note totale de 100 points. La sélection de l'offre s'effectuera sur les critères pondérés suivants :

Note	Critères	Pondération
1	Prestations et garanties proposées selon les différents niveaux	40 Pts
2	Modalités de contact et d'accueil des publics	20 Pts
3	Détail de l'action sociale proposée	15 Pts
4	Accompagnement à la résiliation de contrat	10 Pts
5	Délais de remboursement	10 Pts
6	Modalités de prise en charge des foyers éligibles à la CSS	5 Pts

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS

Pour toutes demandes de renseignements, vous pouvez nous contacter :

- Par mail : direction@capdenacgare.fr

Par courrier : Ville de Capdenac-Gare - 1 Avenue Albert Thomas – BP 29 - 12700 CAPDENAC-GARE

- Par téléphone : 05 65 80 22 22

ARTICLE 9 – VOIES DE RECOURS

Le tribunal territorial compétent est le Tribunal Administratif de Toulouse – adresse : 68, rue Raymond IV -B.P.7007 - 31068 Toulouse Cedex 07

Téléphone : 05 62 73 57 57 Courriel : greffe.ta-toulouse@juradm.fr

ANNEXE : DOSSIER DE CANDIDATURE

I – Votre structure

La structure :

Nom :

Objet :

Statut :

N° de SIRET :

Date de création de la structure :

Adresse du siège social :

Code postal :

Commune :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Site internet :

Adresse de correspondance (si différente du siège) :

Code postal :

Commune :

Le représentant légal :

Nom – Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

La personne chargée du dossier de candidature :

Nom – Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Votre structure est-elle :

- Nationale
- Régionale
- Départementale
- Locale

Le cas échéant, indiquez l'union, la fédération ou le réseau auquel est affiliée votre structure :

Précisez en quelques lignes, le **projet social et les valeurs** de votre structure (joindre tout document le cas échéant) :

Indiquez vos **motivations** pour répondre à ce projet :

II – Votre activité

Présentez vos **domaines d'activités** (joindre tout document le cas échéant) :

Présentez votre **implantation géographique** (votre réseau d'agence) :

Présentez vos **moyens humains** :

Présentez vos **clients** :

III – Votre offre

Votre structure est-elle habilitée à proposer un contrat de complémentaire santé spécifiquement dédiée aux bénéficiaires de la CSS participative ?

- Oui
- Non

Si oui, quel est son intitulé ?

Préciser vos actions de prévention en collaboration avec la Ville de Capdenac-Gare :

Commentaires / Informations complémentaires :

Je soussigné(e) représentant légal de la structure
..... certifie exactes et sincères les informations du présent dossier.

A , le

Signature :